

VOLMERANGE INFOS

*Lettre d'Informations Municipales
de Volmerange-les-Mines*

N°24 /février
2016



Arrêt de bus « Monument aux morts »

Le maire exerce la police de la circulation et du stationnement, notamment concernant l'aménagement des aires de stationnement des bus scolaires.

Depuis quelques semaines, le stationnement à l'arrêt de bus « Monument aux morts », situé à proximité du gymnase, est interdit pour des raisons de sécurité, aux heures d'entrée et de sortie du collège.

En effet, à 8h30 et 17h00, deux bus scolaires transportant les collégiens s'arrêtent et stationnent à cet arrêt.

Souvent des véhicules y étaient stationnés au même moment et gênaient les bus qui devaient s'arrêter au milieu du rond-point, pouvant ainsi induire de graves problèmes de sécurité.

Le comité consultatif de la sécurité travaille sur cette problématique en étroite collaboration avec Trans Fensch. Des simulations ont été effectuées avec un bus vide. Le haricot surélevé situé juste après le rond-point côté route d'Ottange empêchait le bus d'entrer correctement sur l'arrêt. A la demande de la municipalité, la CCCE et le Département ont raboté cet ilot.

Des essais doivent encore être réalisés avec les deux bus.

En attendant, le stationnement est interdit.

Dès que les derniers essais auront été réalisés et validés, l'autorisation de stationner sera rétablie. **Le stationnement ne sera autorisé que dans les cases déjà matérialisées**, aux horaires et jours suivants :

- période scolaire : du lundi au vendredi de 9h à 16h et de 18h à 7h, le weekend toute la journée

- hors période scolaire : tous les jours sans restriction d'horaire

En dehors desdites cases, le stationnement sera interdit et tout contrevenant sera verbalisé.

Mise en place d'un service de téléassistance

Soucieux de rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, malades ou à mobilité réduite, le CCAS de Volmerange-les-Mines, dans le cadre de sa politique de maintien à domicile, a signé un partenariat avec Présence Verte Lorraine.

Ce dispositif ne répond pas seulement aux appels de détresse, mais assure également des échanges de convivialité, 24h/24 et 7j/7.

L'abonnement mensuel varie selon votre degré de dépendance. Vous pourrez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale du Conseil Départemental, de votre Caisse de retraite. De plus, le CCAS de Volmerange participe également sur présentation de documents (avis de non-imposition,...).

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser en mairie.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : document approuvé

Le PLU a été approuvé en Conseil Municipal du 3 février 2016.

La délibération d'approbation fait l'objet d'un affichage en Mairie depuis le 5 février 2016 et une mention a été insérée dans la rubrique « Annonces Légales » du journal "Le Républicain Lorrain" du 5 février 2016.

Le PLU est exécutoire depuis le 8 février 2016.

Il est consultable en Mairie.

Fermeture de la mairie

Du 1^{er} mars 2016 au 16 avril 2016, la Mairie sera fermée exceptionnellement au public le mardi toute la journée.

Durant cette période, la Mairie est ouverte au public :

Lundi : 8h00 – 12h00 et 15h00 – 17h00

Mercredi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00

Jeudi : 8h00 – 12h00 et 15h00 – 17h00

Vendredi : 8h00 – 12h00 et 15h00 – 17h00

Bois de chauffage

Les personnes souhaitant des stères façonnées (40,70 €/stère) ou qui sont intéressées par pour faire du bois en forêt (8,8 €/stère) peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 15 mars 2016.

Bornes incendie

Les sapeurs pompiers de Volmerange procéderont à la vérification des bornes incendie le samedi 5 mars et le dimanche 6 mars 2016. Cela pourra entraîner une perturbation du réseau d'eau (risque de baisse de pression).

Emplois saisonniers

La municipalité offre l'opportunité à des jeunes volmerangeoises et volmerangeois entre 16 et 18 ans de travailler durant l'été et d'effectuer des travaux pour la commune (espaces verts, peinture...)

Les jeunes sont encadrés par un employé municipal ou un adjoint.

Pour toute inscription ou pour de plus amples informations, veuillez vous adresser en mairie.



Ouverture prochaine d'un magasin de fleurs "Arum & Fleurs"

Le magasin est situé au 68b avenue de la Liberté. Une fleuriste traditionnelle diplômée vous proposera un joli choix de fleurs coupées, plantes, bouquets, compositions, mais également de petits objets de décoration, bougies ...

Possibilité de livraison sur Volmerange et les communes avoisinantes mais aussi vente à distance pour toutes occasions.

Découverte du sentier de la Minette

La commune possède de nombreux bois et espaces verts, ce qui est idéal pour se balader en toute tranquillité et au contact de la nature.

Le sentier de la Minette, d'une longueur de 10km, est à découvrir. C'est ce que vous proposent Gilbert THILE, Adjoint au Maire, et la commission environnement le samedi 5 mars 2016.

Rendez-vous à 14h00 à la caserne des pompiers, rue de la Mine. Retour prévu vers 17h.

Ce qui fait bouger les volmerangeois !

Assemblée Générale des Amis du Jardin dimanche 21 février 2016 à partir de 14h30 à la salle des fêtes.

Carnaval des enfants. Proposé par le comité culturel municipal en partenariat avec Anvol le dimanche 28 février 2016 à partir de 14h30. Il est encore temps de s'inscrire en mairie !

Soirée dansante. Proposée par le Cercle Sportif de Volmerange le samedi 5 mars 2016 à partir de 20h à la salle des fêtes.

10^e Festival du Printemps Musical En Pays Mosellan. Le Printemps Musical fait escale en l'église Saint Denis de Volmerange, le dimanche 6 mai à 16h. Au programme, le quintette de cuivres "Eburon Quintet".

Lorsque le quintette gagne en avril 2012 le Premier prix au "8^e Concours International de Musique de Chambre de Lyon", il reçoit également le Prix spécial "Coup de cœur BAYER". Depuis, le quintette de cuivres belge "Eburon Quintet" s'est produit en France, aux Pays-Bas, en Grèce, en Espagne, au Luxembourg, en Russie et en Croatie.

L'Orchestre d'Harmonie de Volmerange a 60 ans. L'anniversaire de l'Harmonie, ce sont de nombreux événements tout au long de l'année 2016.

1^{er} CONCERT : le duo "Pas de Deux" jouera "Un soir à Moscou" (musique classique slave) Ilze Lejina-Hormain - saxophone & Julia Belova - piano. Rendez-vous le samedi 12 mars, à 18h à l'école de musique de l'OHV, 2 rue de la Mine.

Deuxième édition du Festival de Vidéo Amateur de Volmerange. Au travers de ce concours, le comité culturel municipal invite celles et ceux qui ont « des choses à dire, à raconter, à montrer, ... » à s'exprimer. Inscrivez-vous dès à présent en mairie.

Informations diverses

- Suite au décès de Monsieur Antoine Salerno, écrivain public, c'est Madame Joëlle GENDT qui le remplace tous les mercredis de 9h à 11h en mairie de Volmerange.
- Permanence de la Mission Locale Mobile Rurale le mercredi 9 mars de 9h45 à 10h30 place de la Mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone en contactant le 03.82.82.85.15
- La société Bormann procédera au balayage des caniveaux le vendredi 4 mars 2016 (sous toutes réserves).
- Vous avez + de 65 ans et vous êtes non imposable, renouvelez votre droit à la gratuité sur le réseau Citéline jusqu'au 29 février. Pour cela, vous devez vous rendre :
 - en mairie muni d'une copie de votre avis d'imposition et de votre carte «sans-contact» Citéline.
 - en dans un des points de vente Citéline (agences commerciales de Florange et Thionville, office de Tourisme de Hayange, tabac Bunny's à Algrange, mairie d'Ottange)

Après ces deux étapes, votre carte sera revalidée pour une durée d'un an.



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.
Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît sur la chaîne 7 ou 57. S'il n'apparaît pas, équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.

Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre équipement TV est déjà compatible HD.

www.recevoirlaTNT.fr
0970 818 818
(prix d'un appel local)

